VaLOGReg

Value Learning Outcomes in the Grande Region

N°4

Lettre d'information du projet VaLOGReg

4ème édition

Valoriser les acquis d'apprentissage dans la Grande Région

Sommaire :

Page 2 Préface

Page 3 Un Accord-cadre pour valoriser toutes les mobilités au sein de la Grande Région

Page 4-8 Le projet VaLOGReg vu par un des partenaires

Page 9 Partenaires

Education and Culture DG
Lifelong Learning Programme

Education and Training

EACEA

Layout : Sylvie Rousseau

Préface

Comme de nombreux pays, la France est partie prenante de divers projets expérimentaux relatifs au système européen ECVET.

Le ministère de l'Education nationale accorde un grand intérêt à ces projets et en particulier à ceux qui impliquent ses diplômes professionnels, tel le projet VALOGREG : en effet, ils permettent de concevoir puis de tester dans des situations réelles de mobilité, différentes méthodologies, pour différents niveaux et spécialités de diplômes de différents secteurs.

Aussi, il importe d'examiner avec attention les résultats de ces projets en vue d'en dégager des éléments transférables, dans une perspective systémique : l'Education nationale produit en effet quelques 600 diplômes professionnels relevant des niveaux 3 et 4 du cadre européen des certifications.

A cet égard, le Ministère de l'éducation nationale s'est directement engagé dans un projet européen d'étude relatif au système ECVET (appel à projets communautaire 2010) : le projet porte sur le diplôme phare de l'enseignement professionnel secondaire, le baccalauréat professionnel.

Le projet consiste, à partir des plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel, à approfondir les dispositions réglementaires et organisationnelles actuellement en vigueur en France et à étudier les conditions de mise en œuvre du système européen ECVET.

Les spécialités choisies sont de secteurs très différents : accueil-services ; gestion-administration ; accompagnement, soins et services à la personne ; électrotechnique ; technicien du bâtiment.
Les travaux recouvrent :

- L'analyse de l'architecture générale et du contenu des diplômes pour vérifier leur compatibilité avec les caractéristiques du système ECVET ;
- Le recueil et l'analyse de diverses expérimentations ECVET déjà conduites et impliquant nos diplômes, telle que l'expérimentation VALOGREG ;
- L'identification d'éléments de méthode applicables pour l'ensemble de nos diplômes, et permettant l'évaluation et la reconnaissance d'acquis d'apprentissages obtenus lors d'une mobilité.

Le projet doit permettre d'élaborer des préconisations portant sur l'écriture des certifications ; l'allocation de points ; les dispositions organisationnelles et opérationnelles permettant la reconnaissance des acquis obtenus en mobilité dans la délivrance des diplômes professionnels : la finalité du projet est d'assurer la compatibilité la plus complète possible du système ECVET et du baccalauréat professionnel.

Martine Paty

Chargée de mission

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

Direction générale de l'enseignement scolaire

Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie

Un Accord-cadre pour valoriser toutes les mobilités au sein de la Grande Région

La Grande Région (Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Wallonie) représente un territoire qui se caractérise, au-delà de sa diversité linguistique et culturelle, par une forte interdépendance socio-économique. Elle constitue à cet égard un espace de mobilité sans égal en Europe.

Au vu de cette réalité, la qualification des salariés et des apprenants joue un rôle non négligeable. Le maintien de la prospérité et de la croissance économique dans la Grande Région repose largement sur le haut niveau de qualification de ses travailleurs, mais cette qualification se veut aussi un gage contre l'exclusion sociale. Cette particularité impose de prendre en compte la dimension de l'apprentissage au sein d'un même espace de formation et de qualification, qui s'étendrait à toute la Grande Région. Mais la constitution de cet espace suppose comme préalable l'établissement d'une confiance mutuelle entre les systèmes de qualification des différentes régions voire des pays.

Il existe déjà des dispositifs, nationaux, qui reconnaissent l'expérience transfrontalière, comme la validation des acquis de l'expérience. Mais le dispositif ECVET (European Credit System for Vocational Education and Training) constitue l'outil de choix pour rendre les qualifications transparentes, créer cette confiance mutuelle et permettre la mobilité. En comparant les certifications en regard des acquis d'apprentissage qu'elles visent, le projet VaLOGReg prouve de façon exemplaire que, sans viser une harmonisation des systèmes, il est possible de faire apparaître des zones de compatibilité très significatives. Ce sont celles-ci qui permettent aux systèmes d'enseignement et de formation professionnels de mettre en œuvre le transfert et la prise en compte des acquis d'apprentissage en provenance d'un contexte d'apprentissage autre que celui d'origine.

Sans généralisation à outrance, on peut avancer l'hypothèse que cette démarche développée au départ de deux métiers est reproductible pour les certifications d'autres secteurs professionnels. De ce fait, il devient possible de proposer aux instances politiques la mise en œuvre d'un accord-cadre de coopération à l'échelle de la Grande Région, essentiel au développement des mobilités.

Un tel accord-cadre constitue le fondement de la confiance mutuelle nécessaire pour assurer les mobilités au sein d'un espace commun de formation, en ce qu'il est une déclaration par laquelle chaque signataire accepte le principe du transfert et de l'accumulation des acquis d'apprentissage.

Il est par conséquent un engagement :

- à mettre en œuvre les outils qui devraient contribuer à favoriser toutes les mobilités dans la Grande Région, tant celles des apprenants que celles des travailleurs ;
- à se rendre mutuellement les certifications les plus transparentes possibles en les présentant en acquis d'apprentissage sans intervenir dans les logiques de certification de chacun des partenaires ;
- à mettre en œuvre chez chacun le système ECVET comme outil permettant aux apprenants de valoriser leurs acquis ;
- à créer un Comité de pilotage et à affecter au projet les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Le projet VaLOGReg vu par un des partenaires

Qualification professionnelle dans une grande région européenne-

Préface

Le projet européen « Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie », conduit dans la Grande Région, à savoir la France, la Belgique, le Luxembourg et les Länder Sarre et Rhénanie-Palatinat, pose la question dans quelle mesure les contenus d'apprentissage professionnels et les structures de qualification permettent d'établir une comparabilité et une reconnaissance des acquis. Si l'on peut répondre par l'affirmative à cette question, une acquisition transfrontalière des compétences via les programmes de mobilité peut être créée et devenir une réalité européenne, influençant positivement le potentiel de qualification des apprenants et des employés dans la Grande Région, notamment sur fond de développements sociétaux et économiques.

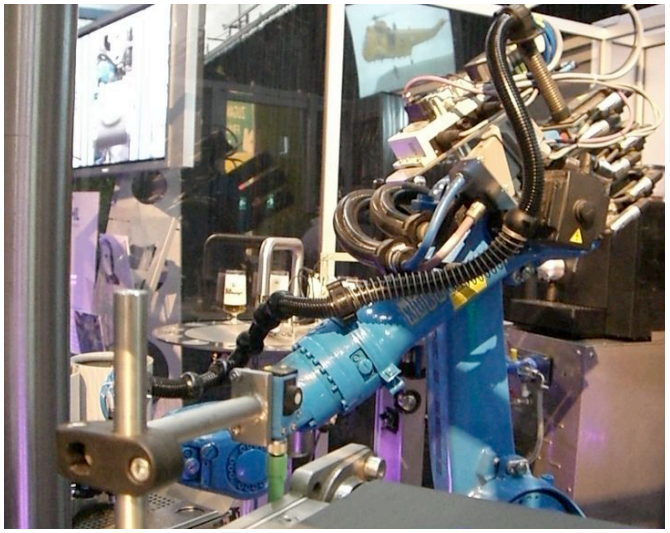

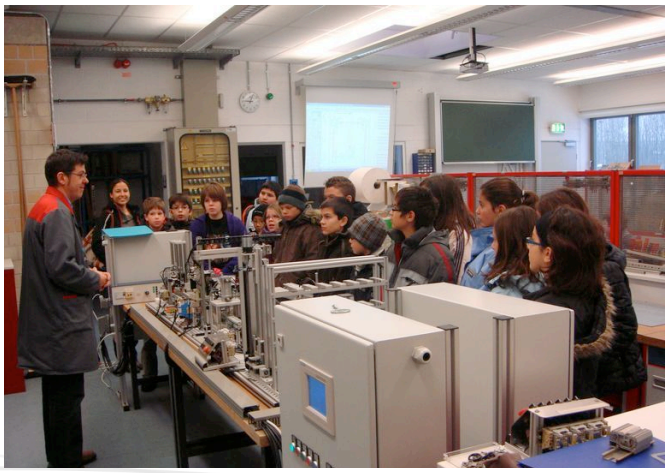

Le projet VaLOGReg dans le contexte des politiques de formation professionnelle

L'objectif du « European Credit System for Vocational Education and Training » (ECVET - système européen de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels)

consiste, basé sur la confiance mutuelle, entre autres à reconnaître la capacité de performance des systèmes de qualification des pays respectifs et à promouvoir la mobilité.

Au vu de cet objectif, la question sur la réalisation d'ECVET dans le cadre de la qualification professionnelle se pose. Une question qui est significative pour le développement économique, les ressources de main-d'œuvre et l'action transfrontalière, notamment des petites et moyennes entreprises, dans la Grande Région.

L'évolution démographique représente un autre défi. Il faut répondre à la question, comment, où et avec quels moyens, les ressources de qualification peuvent être mises à disposition afin de répondre à la demande de personnel qualifié et aux besoins de qualification changeants, de sorte que la prospérité économique de la région soit non seulement maintenue, mais aussi consolidée.

D'un point de vue des lieux d'apprentissage scolaires et sur fond de réflexions éducatives et économiques, il est entre autres intéressant de poser la question sur la conception des futures structures de qualification afin de répondre aux développements économiques et sociétaux. Au niveau opératif, il faudra créer des structures permettant une scolarisation judicieuse en ce qui concerne les groupes d'apprentissage.

concerne les groupes d'apprentissage. L'organisation des cours, l'hébergement en internat, l'infrastructure des lieux d'apprentissage ainsi que la qualification professionnelle et personnelle des enseignants sont des aspects à considérer.

En d'autres termes, une gestion globale, qui franchit les frontières des pays respectifs et qui considère la Grande Région comme une région de formation et de qualification, est un devoir d'avenir.

Le projet VaLOGReg–étapes de réalisation

La première étape de travail importante consistait en la comparabilité des contenus d'apprentissage dans les pays respectifs. L'analyse a montré que ces contenus étaient quasiment les mêmes dans tous les pays participants. Seules les structures organisationnelles de la formation professionnelle divergeaient. Alors que les « formes de qualification duales » dominent au Luxembourg et en Allemagne, la qualification en France se fait principalement sous forme de formation à plein-temps. Cette réalité entraîne des durées de formation différentes et donc différentes approches de cours et d'autres lieux d'apprentissage.

Dans le cadre du projet, cette réalité a rapidement posé la question quant à la comparabilité des compétences relatives au diplôme, à la validation des acquis et à la certification.

Pendant le projet, on a pu répondre par l'affirmative à ces deux questions. L'analyse a donné que, concernant une profession donnée, les mêmes compétences sont transmises sous différentes formes qui, comme le montre l'évaluation des acquis lors des deux courtes phases d'échange, correspondaient parfaitement au profil requis du pays d'envoi. Malgré des différences entre les systèmes de qualification (scolaire/dual), une comparabilité des compétences existe, aussi bien en ce qui concerne le processus de formation et d'apprentissage dans les pays que la compétence des enseignants.

Avec le **manuel d'utilisation,** le Memorandum of Understanding (MoU) et des modèles types, l'utilisateur dispose d'une boîte à outils lui permettant de planifier des mobilités sur cette base.

VaLOGReg vu par les participants

L'évaluation a eu lieu entre autres à l'aide d'interviews avec les participants. Ces interviews ont clairement montré que, via les acquis d'apprentissage communs que les jeunes ont fait dans leur pays d'hôte respectif, les participants ont acquis des compétences dépassant le cadre de compétences professionnel. Les jeunes ont pu découvrir les particularités sociales et culturelles

du pays d'hôte, ils étaient capables d'évaluer les avantages et les inconvénients de la formation et ils étaient confrontés à la culture d'apprentissage et déformation du pays d'hôte respectif.

En général, les participants ont souligné que, dans une Europe unie, le regard porté au-delà de la frontière nationale était une expérience enrichissante. Les jeunes ont affirmé que, après une phase de mobilité, ils étaient mieux à même d'évaluer les différences spécifiques d'un pays.

Développements souhaitables

L'échange dans le cadre du projet VaLOGReg était, d'un point de vue du ministère compétent, un premier pas pour voir dans quelle mesure l'acquisition professionnelle de compétences peut être comparée et donc validée et certifiée. Cette preuve est, selon tous les participants (apprenants/enseignants/directions scolaires, ministère compétent), fournie. Sur fond de l'évolution démographique, du besoin de personnel qualifié ainsi que du fait que l'échange de personnel qualifié au-delà des frontières est une réalité dans la Grande Région, il serait souhaitable que des expériences VaLOGReg stimuleraient durablement la collaboration des lieux d'apprentissage respectifs, tout en consolidant

d'apprentissage des « lycées techniques partenaires » respectives afin de permettre un échange sur une plus longue période. Une synchronisation des contenus d'apprentissage, afin d'obtenir leur structuration temporelle, ainsi qu'une certification des acquis d'apprentissage seraient visées. Cette mesure pourrait réduire la problématique soulignée par les apprenants et les enseignants, à savoir que certains acquis doivent être réévaluées dans le pays d'envoi respectif ou que certains contenus d'apprentissage doivent être rattrapés.

Cette concordance au niveau du contenu et de l'organisation est un devoir à assurer qui renforcerait durablement la mobilité. Une mesure qui contribuerait grandement au développement du personnel qualifié et au besoin des compétences dans la Grande Région.

Concernant le système européen de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formationprofessionnels (ECVET), le projet VaLOGReg a fourni la preuve que la compatibilité concernant les compétences et la collaboration des lieux d'apprentissage dans la Grande Région existent. La preuve a également été fournie que, bien que dans un cadre réduit, les acquis d'apprentissage puissent être validés et que les points d'acquis, obtenus dans les différents systèmes de qualification, soient basés sur un socle valide d'arrangements de formation et d'apprentissage orientés vers la pratique.

Sur fond d'un espace de formation européen et dans le cadre du système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels, des projets comme le projet VaLOGReg sont une condition fondamentale pour ancrer la pensée européenne non seulement par rapport aux compétences et au contenu, mais aussi dans l'esprit des citoyens pour le bien-être du développement sociétal et économique.

Mayence, janvier 2012

Dr H.J.Berg

Ministerium für Bildung, Wissenschaft, Weiterbildung und Kultur

Leiter Referat Berufsbildende Schulen

Mainz

Les partenaires:

Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Luxembourg. www.lte.lu

Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, Luxembourg

Ministerium für Bildung, Wissenschaft, Jugend und Kultur, Rheinland Pfalz

Ministerium für Bildung, Saarland

Goupement d'intérêt public Formation Tout au Long de la Vie, France

Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises, Belgique

Ministère de la Communauté française

LYCÉE TECHNIQUE D'ESCH-SUR-ALZETTE

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

IFAPME

Lorraine GIP FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

RheinlandPfalz
MINISTERIUM FÜR BILDUNG, WISSENSCHAFT, JUGEND UND KULTUR

Saarland
Ministerium für Bildung